



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, , tenue à huis clos par audioconférence, le 27 janvier 2022 à 20h, à laquelle étaient présents :

La conseillère et les conseillers : Sébastien Tremblay
Alexandre Bastien
Alain Dumouchel
Marc Gaudreau
Jean Michel Dupuis
Pierrette Raymond

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Racette, maire.

La Directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20h, M. le Maire, ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
Aucun dossier.
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 7.1 Reddition de comptes Programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration locale
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**
Aucun dossier.
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
Aucun dossier.
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
Aucun dossier.
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**
Aucun dossier.
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**
Aucun dossier.
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **VARIA**
15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
 - 15.1 Levée de l'assemblée

3. 22-01-014 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 janvier 2022, tel que présentée.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#	Prénom	O	#	Prénom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	O	# 5	Jean Michel Dupuis	P	
# 2	Alexandre Bastien	O	# 6	Pierrette Raymond	O	✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :			
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			
					REJETE	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.



5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

Aucun dossier.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 22-01-015 - REDDITION DE COMPTES PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION LOCALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur Sébastien Tremblay appuyé par Monsieur Alain Dumouchel, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Édouard approuve les dépenses d'un montant de 15 368 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère du Transports du Québec.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Alexandre Bastien	A	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

Aucun dossier.

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun dossier.

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

Aucun dossier.



12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14. VARIA

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 – 22-01-016 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20H10.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ADOpte A L'UNANIMITE ✓	
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOpte A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :			


Daniel Racette
Maire


Catherine Rochefort
Directrice générale et greffière-trésorière

